

Commune de Flagy

Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°3

Annexe sanitaire

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

1. L'eau potable et la défense incendie

L'eau potable est gérée par le syndicat de distribution d'eau potable de la vallée de l'Orvanne. Ce syndicat regroupe les communes de Dormelles, Flagy, Thoury Ferrottes, Villecerf et Ville Saint Jacques. Le captage est situé sur la commune de Dormelles, au lieu-dit « Les abîmes ». Ce captage produit 200 000m³ et alimente 3 600 habitants environ.

La qualité de l'eau potable est conforme aux normes de l'ARS :

Eau potable - 2010	
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %
Rendement du réseau de distribution	75,51 %
Pertes en réseau	2,41 m ³ /km/j

La commune dispose d'un réservoir de 1000m³, le réservoir de Dormelles.

Concernant la défense incendie, l'ensemble du village est desservi par un réseau suffisant.

2. Les eaux usées et pluviales

La commune dispose d'un schéma d'assainissement. La commune est desservie majoritairement par l'assainissement collectif. Ainsi, tout le village est desservi, seules les habitations localisées à l'extérieur sont en assainissement individuel (Guéméry, Belle Fontaine, rue de l'ancienne Gare et Machemoulin notamment). La station d'épuration est localisée rue de l'Orvanne, dans la vallée, à proximité de la rivière du même nom. Elle a une capacité de traitement de 800 équivalent-habitants.

Les eaux pluviales sont gérées par des caniveaux le long des axes. La commune n'a pas connaissance de problème particulier concernant les eaux pluviales.

3. Le traitement des déchets

Le ramassage des déchets est géré par le SIRMOTOM (syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères). Les ordures ménagères et le plastique à recycler sont ramassés 1 fois par semaine, tous les vendredis pour les premières et les jeudis pour les seconds. Le tri sélectif du verre, du papier/carton se fait au moyen de points de collecte.

La commune profite de la déchèterie de Voulx.

4. Les NTIC

La commune est desservie par les réseaux nationaux de téléphonie mobile, l'internet mobile 3G ainsi que l'ADSL. La 4G n'est pas accessible.